

La discrimination et le racisme dans la région
du Saguenay – Lac-Saint-Jean

Rapport de recherche
Ligue des droits et libertés de la personne
du Saguenay – Lac-Saint-Jean

Par
Christian Roy
Agent de recherche

Jonquière
Le 28 août 2009

Table des matières

Préface.....	4
Liste des abréviations et des sigles.....	5
Introduction	6
Les initiatives et les politiques provinciales.....	9
Le rapport Bouchard – Taylor	9
Le constat de la Commission à l’ensemble de la province.....	11
Le constat dans les régions du Québec.....	13
Les différentes politiques gouvernementales	16
La scène municipale	19
Le rapport <i>Des valeurs partagées, des intérêts communs</i>	19
L’entente spécifique de régionalisation de l’immigration	22
Le rapport de la Ligue des droits et libertés de la personne, Section Québec	24
La revue de presse du Saguenay – Lac-Saint-Jean	27
Les travaux réalisés à l’UQAC.....	34
La question d’intégration au SLSJ	34
Les mariages interethniques	38
Le rapport de recherche sur les étudiants internationaux	40
Présentation de la recherche et des statistiques	41
Recommandations du rapport	44
Conclusion.....	48
Recommandations	50
La discrimination	50
Les Autochtones	52
Bibliographie.....	54

Préface

Ce rapport de recherche, écrit pour le compte de la Ligue des Droits et libertés de la personne du Saguenay – Lac-Saint-Jean, vise à faire un état des connaissances actuelles sur la discrimination et le racisme dans la région. La discrimination se décline sous différentes formes : envers les handicapés, envers les femmes, les Autochtones, les minorités ethnoculturelles, les personnes âgées, etc. Dans le contexte actuel, l’immigration et l’intégration des immigrants posent de nombreux problèmes et c’est la raison pour laquelle le présent rapport se concentre sur cette problématique.

Cette orientation de recherche ne vise pas à banaliser les autres formes de discriminations qui gagneraient à être mieux connues dans la région. Par exemple, la discrimination envers les Autochtones mériterait une recherche entière, du fait qu’un nombre grandissant d’entre eux choisit de s’établir hors réserve et que les contacts deviennent plus fréquents entre les deux communautés

Liste des abréviations et des sigles

CBT : Commission Bouchard – Taylor

CRÉ : Conseil Régional des Élus

MAGE – UQAC : Mouvement des Associations Générales Étudiantes de l'Université du Québec à Chicoutimi

SAE : Services aux Étudiants

SLSJ : Saguenay – Lac-Saint-Jean

TRCI : Table régionale de concertation en immigration

UQAC : Université du Québec à Chicoutimi

Introduction

Au Québec, l'immigration et les différentes politiques qui y étaient rattachées ont toujours constitué un enjeu fondamental. Au début du siècle, la race canadienne-française idéalisait sa survie sur ses caractéristiques linguistiques, mais également sur la religion catholique. L'immigrant désirable devait donc partager ces deux grandes caractéristiques afin d'être bien accueilli au Québec. L'élite dirigeante et intellectuelle du Québec considérait l'immigration comme étant essentielle à la survie du Canada français et elle constituait par le fait même, un enjeu fondamental afin de maintenir le poids démographique des francophones dans un continent dominé par la langue anglaise et la religion protestante. Les changements apportés au cours de la Révolution tranquille ont permis de reconsidérer l'immigrant d'une façon beaucoup moins étroite. Toutefois, la constante liée à l'immigration au Québec revenait à un enjeu essentiellement politique : les différents gouvernements concevaient l'immigration en tant qu'apport démographique pour maintenir le poids du Québec dans la Confédération canadienne.

À travers l'immigration se retrouve l'enjeu de l'intégration, deux concepts qui sont fortement liés. Qu'il soit considéré en tant qu'être indésirable ou en tant que force de renouveau démographique, l'immigrant est pensé en fonction de son intégration éventuelle à sa société d'accueil. Bien que les critères aient évolué vers une vision plus positive de l'immigration, il demeure que l'intégration est le but ultime des politiques gouvernementales. En prenant le cas spécifique du Québec, le gouvernement met de l'avant une politique dite interculturelle. En résumé, cette politique vise le respect des différentes communautés culturelles existant au Québec, tout en faisant du français la langue de communication pour tous. Suite au déclin démographique observé dans l'ensemble des sociétés occidentales et

pour faire suite au vieillissement de la population, la migration en provenance des autres pays devient un enjeu capital afin de revitaliser le Québec. En faisant du français la langue d'intégration, les différents gouvernements québécois s'assurent de maintenir à tout le moins l'héritage linguistique de la province. De plus, en promouvant la diversité culturelle, le gouvernement québécois s'assure de ne pas discriminer les immigrants, en les forçant à s'intégrer le plus rapidement possible à la majorité.

Donc, l'immigration est devenue souhaitable. Ce qui ne veut pas dire qu'elle ne pose pas de problèmes. Des tensions existent entre la société d'accueil (les Québécois francophones) et les différentes communautés ethnoculturelles présentes sur le territoire québécois. À ce titre, la crise des accommodements raisonnables, survenue au cours de l'année 2007, illustre bien ces tensions latentes entre une société d'accueil et ses communautés culturelles. Le débat qui a fait rage au Québec se retrouve dans l'ensemble des sociétés occidentales : Est-ce que le modèle d'intégration québécois favorise véritablement la province ou au contraire, est-ce qu'il engendre la division en favorisant la religion ou encore les coutumes des différentes communautés ethnoculturelles composant la société québécoise ? À ce titre, la Commission présidée par le sociologue Gérard Bouchard et le philosophe Charles Taylor a permis de mettre à jour des opinions différentes de Québécois francophones, mais également de Québécois d'adoption. Le rapport qui a été émis suite à cette commission est donc évocateur de l'humeur des Québécois sur la question d'intégration des immigrants et des différentes communautés culturelles présentes dans la province. De même, les publications gouvernementales donnent des renseignements pertinents sur le phénomène d'intégration, de discrimination et du racisme, des problèmes qui sont associés directement aux immigrants.

Toutefois, la Commission Bouchard – Taylor (CBT) ainsi que les politiques gouvernementales ne tracent pas un portrait fidèle des questions d’immigration, d’intégration et de racisme. En effet, l’île de Montréal attire une très forte majorité de migrants internationaux qui font en sorte que les autres régions du Québec ne vivent pas la même situation que la métropole. Le cas du Saguenay – Lac-Saint-Jean (SLJS) illustre bien la limite d’une approche globale de l’immigration. L’absence d’un certain nombre de communautés culturelles, de même que les contacts restreints de la population locale avec des « étrangers » peuvent expliquer en partie les difficultés rencontrées par un immigrant qui désire s’installer au SLSJ plutôt qu’à Montréal. Finalement, la revue de presse du Saguenay – Lac-Saint-Jean ainsi que la révision de certains travaux académiques consacrés à la région sont donc nécessaires afin de bien comprendre les défis que doivent surmonter les immigrants.

Les initiatives et les politiques provinciales

Sur la scène provinciale, les politiques liées à la discrimination et au racisme sont fortement influencées par la situation montréalaise. En effet, la région métropolitaine attire une très forte majorité d'immigrants (au-delà de 85%) et abrite par le fait même un très grand nombre de communautés ethnoculturelles. Il est donc normal que les politiques gouvernementales visant à favoriser les rapports interculturels soient influencées par le portrait démographique de Montréal.

Par le fait même, la problématique de la discrimination se pose en d'autres termes dans les régions. Que ce soit par le faible taux de rétention ou par le faible poids démographique des communautés ethnoculturelles, les immigrants arrivant dans une région telle que le SLSJ vivent une expérience différente de l'individu s'installant à Montréal et intégrant une communauté composée d'anciens compatriotes. Les deux sections suivantes vont tenter, entre autres, de déterminer si les politiques visant à éliminer la discrimination et le racisme s'appliquent uniquement à l'échelle provinciale ou si elles s'adaptent à la réalité des régions. En raison de son ampleur et sa portée médiatique, la CBT occupe une section à part entière.

Le rapport Bouchard – Taylor

Tel que mentionné dans le résumé du rapport intégral de la CBT : « Afin de répondre aux expressions de mécontentement qui se sont élevées dans la population sur ce qu'on a appelé les “accommodements raisonnables”, le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, a annoncé le 8 février 2007 la création d'une Commission de consultation [...] »¹. Cette crise

¹ Bouchard, Gérard et Charles Taylor, *Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation*, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Gouvernement du Québec, 2008, page 17.

des accommodements est née de certaines conciliations accordées à des communautés ethnoculturelles par certains commerçants. Ces accommodements ont pris une ampleur disproportionnée qui s'est étalée à l'échelle nationale. Alimentée par la crainte de certains Québécois de souche, la question de ces accommodements s'est vite transformée en discussion sur l'intégration véritable des communautés culturelles à la société québécoise. Ainsi, les accommodements des commerçants par rapport à certaines demandes n'illustraient-ils pas le recul des valeurs québécoises face à celles des nouveaux arrivants? Certains Québécois francophones croyaient que c'était effectivement le cas.

Avec le recul, il est permis de constater que cette crise des accommodements raisonnable illustre beaucoup plus un malaise identitaire des Québécois qu'un clair recul de la culture québécoise au profit de certaines communautés ethnoculturelles². Toutefois, cette crise existentielle de la société québécoise a permis de (re)poser une question qui fut largement débattue depuis des siècles : comment doit-on intégrer les migrants? Le modèle d'interculturalisme, politique québécoise qui s'est développée à partir des années soixante-dix ne semblait plus correspondre aux besoins actuels du Québec³.

Toutefois, le but de la CBT n'était pas de proposer un nouveau modèle d'intégration. Plutôt, elle servit à mesurer l'humeur des Québécois face à la question d'intégration des immigrants⁴. Dans le cas du présent texte, le rapport de la Commission est particulièrement intéressant, car les auteurs se sont intéressés à la problématique de la discrimination dans l'ensemble du Québec, mais aussi dans les régions « éloignées ».

² Le rapport parle même de distorsion entre la pratique des accommodements (très minime au plan numérique) et la perception de la population quant à ces accommodements. *Voir page 18.*

³ Plutôt que d'appliquer le multiculturalisme, les gouvernements québécois, autant péquiste que libéral, ont développé un modèle québécois d'intégration. Basé sur le respect des différentes cultures et sur l'idée que le français constitue la langue commune du Québec, l'interculturalisme visait donc des relations harmonieuses entre les différentes communautés culturelles et la société majoritaire.

⁴ Du fait que les accommodements avaient une base religieuse, la Commission s'est particulièrement penchée sur la question de la laïcité dans l'espace public qui était une des composantes étudiées par la commission.

a) Le constat de la Commission à l'ensemble de la province

Le constat général posé par la CBT est celui d'un conflit entre deux groupes ethnoculturels inquiets de leur statut : « Ce qui vient de se passer au Québec donne l'impression d'un face-à-face entre deux formations minoritaires dont chacune demande à l'autre de l'accommoder. Les membres de la majorité ethnoculturelle craignent d'être submergés par des minorités elles-mêmes fragiles et inquiètes de leur avenir »⁵. Toujours selon les présidents de la Commission, cette crainte de la société majoritaire n'est pas limitée au Québec : la plupart des sociétés occidentales partagent ce sentiment face aux minorités ethnoculturelles.

Dans le cadre du débat québécois, les demandes d'accommodements raisonnables semblaient particulièrement toucher au principe de la laïcité ouverte⁶. En effet, l'idée d'accommodement fut rapidement associée à des demandes à caractère religieux, ce qui semblait menacer le modèle de laïcité québécois. Afin de maintenir un équilibre social tout en respectant la liberté de religion, le rapport de la CBT recommande un point majeur : respecter la liberté de religion dans la mesure où cette liberté ne vient pas entraver le principe de laïcité de l'État québécois. En bref, il s'agit d'encadrer correctement les accommodements à caractère religieux, de façon à ne pas brimer les communautés ethnoculturelles et aussi de façon à ce que la société québécoise ne se sente pas menacée dans ses fondements.

Toutefois, l'idée de laïcité n'est pas le seul point abordé par les commissaires Bouchard et Taylor. Ils mentionnent les cinq axes, qui sont à la base de leur rapport : 1) définir de nouvelles politiques ou de nouveaux programmes liés à l'interculturalisme et à la laïcité; 2) le thème de l'intégration (entre autres, reconnaître les compétences des nouveaux

⁵ Bouchard et Taylor, *op. cit.*, p. 18.

⁶ *Ibid*, p. 20.

arrivants) ; 3) une sensibilisation accrue auprès des agents communautaires, des différents groupes ethnoculturels, ainsi que dans le milieu scolaire; 4) une meilleure diffusion de l'information afin de « responsabiliser des acteurs et ou des intervenants dans la sphère citoyenne » ; 5) la lutte contre les inégalités et la discrimination⁷.

Parmi ces cinq grands points, le plus intéressant pour le présent rapport touche à la discrimination et aux inégalités. Les deux commissaires mentionnent que, contrairement à la croyance populaire, les opinions hostiles ou racistes ne sont pas l'apanage des gens vivant dans les régions. De façon empirique, Taylor et Bouchard constatent que ce type d'opinion face aux migrants ou face à l'immigration en général constituait environ 15% des interventions, peu importe que ce soit à Montréal ou ailleurs⁸. Au plan sociodémographique, il semble que les accommodements raisonnables furent perçus de façon plus négative par les francophones que par les allophones ou les anglophones. De même, le rapport mentionne que les Québécois sont moins favorables aux accommodements raisonnables que le reste du Canada.

Quant à l'opinion des allophones face à ces accommodements, Bouchard et Taylor mentionnent : « Concernant la population immigrante et les membres des minorités ethniques (d'origine non anglophone) divers intervenants de ces milieux (en particulier musulmans) ont exprimé des réserves et même une franche opposition aux accommodements pour motifs religieux, y voyant un terreau possible de l'intégrisme ou du fondamentalisme sévissant dans leurs pays d'origine »⁹. De même, les groupes anglophones ou allophones sont en désaccord sur certains accommodements, que ce soit l'aménagement de locaux de prières dans les institutions scolaires ou encore sur le port de signes religieux dans l'exercice d'une fonction

⁷ *Ibid*, p. 22.

⁸ *Ibid*, p. 36.

⁹ *Ibid*, p. 67.

publique. Donc, selon la CBT, il est faux de croire que les accommodements raisonnables trouvent un écho négatif uniquement chez les Québécois francophones.

Bien que l'idée de discrimination et de racisme ne soit pas au cœur des recommandations, il est important de voir que la crise de perception quant aux accommodements raisonnables ne se limitait pas à la population dite « de souche ». Les différents groupes ethniques qui composent la mosaïque québécoise s'interrogeaient sur le modèle d'intégration québécois. Enfin, le rapport aborde d'autres concepts tels que la laïcité ouverte, dans le but de respecter les valeurs québécoises et d'avoir un système étatique qui ne soit pas discriminatoire envers les particularismes religieux. Toutefois, cet aspect important du rapport de la CBT n'est pas en lien direct avec la présente recherche.

b) Le constat dans les régions du Québec

La mission première de la CBT était de tracer un portrait global du Québec quant à la crise des accommodements raisonnables. Bien que la très forte majorité des migrants se retrouve dans la région de Montréal, la problématique de l'intégration des groupes ethnoculturels trouve un écho très important à travers le Québec. Ainsi, la CBT a parcouru le Québec afin de prendre le pouls de l'ensemble de la population.

Le constat de la CBT quant à l'attitude des régions face aux accommodements raisonnables est simple : « On le voit à la façon dont les demandes d'ajustements sont traitées dans les régions. Une recherche que nous avons conduite sur ce sujet [...] montre que les demandes reçues (en petit nombre) sont pratiquement toujours accueillies favorablement et ne donnent jamais lieu à des controverses. Les médias régionaux y prêtent peu attention »¹⁰. Le

¹⁰ *Ibid*, p. 186.

rapport mentionne également que les populations vivant en région ne sont pas xénophobes face aux migrants qui arrivent. Les commissaires parlent plutôt d'une certaine crainte de voir les migrants menacer l'héritage historique et culturel du Québec.

Bien qu'étant faible numériquement, l'immigration en région revêt une importance capitale. En effet, le rapport mentionne que l'arrivée de nouveaux arrivants sert, entre autres, à contrer le vieillissement de la population ainsi que le déséquilibre causé par l'exode des jeunes vers les grands centres urbains. De même, elle permet de combler certains secteurs précis du marché de l'emploi. D'ailleurs, la CBT démontre clairement que des efforts furent faits dans l'ensemble des régions afin d'attirer et surtout de retenir les nouveaux arrivants. Toutefois, de nombreux problèmes liés à la migration dans les régions se posent. La plupart des spécialistes s'entendent pour dire que les communautés ethnoculturelles jouent un rôle important dans l'intégration des nouveaux arrivants¹¹. Or, ces communautés sont beaucoup moins importantes à l'extérieur de l'île de Montréal. Le migrant se retrouve isolé et n'a pas le réseau de soutien qu'il aurait en principe dans la région métropolitaine. Le deuxième point mentionné par la CBT touche à la francisation des migrants. Les ressources ne sont pas les mêmes dans chaque région et un migrant allophone peut ainsi se retrouver très rapidement désavantagé sur le marché de l'emploi. De même, les préjugés concernant la formation professionnelle ou académique du nouvel arrivant, tout comme sa langue ou sa couleur de peau, peuvent jouer contre lui au moment de l'embauche. Généralement bien perçue et même encouragée dans la plupart des régions, l'immigration peut être en même temps considérée en tant que menace concrète. À ce titre, la CBT permet de constater un décalage entre le monde des affaires (généralement favorable à l'immigration), la population locale et les politiques du gouvernement provincial.

¹¹ Le nouvel arrivant peut ainsi se familiariser graduellement à la culture du Québec, tout en gardant un contact avec sa culture d'origine. D'ailleurs, le rapport désigne les communautés culturelles en tant que « zone tampon ».

Aussi, la problématique d'intégration des immigrants en région est fortement liée à la discrimination et le racisme. Dans le chapitre XI, intitulé *Inégalités et discrimination*, Bouchard et Taylor soulèvent des arguments importants quant à ces deux points :

« La discrimination consiste dans le traitement inéquitable de certaines personnes ou de certains groupes sociaux en prenant prétexte de certaines caractéristiques personnelles, sur la base de critères interdits par la loi. Elle découle, notamment, du racisme et de l'ethnisme. Au sens classique, le racisme est une violation des droits au nom d'une hiérarchie fondée sur des traits physiques (résumés dans la notion de « race »). Jusqu'à la Seconde guerre mondiale, les idées racistes s'exprimaient très ouvertement dans des idéologies, et même des théories prétendument scientifiques. Depuis, le racisme se fait plus diffus, plus discret. Il est aussi plus difficile à cerner, car son argumentation s'est déplacée vers des traits ethnoculturels »¹².

Donc, la discrimination (telle que définie par la CBT) n'est pas nécessairement présente sur la place publique. Elle va s'exprimer au moment d'embaucher un candidat « racialisé », au moment de louer un appartement, etc¹³. De même pour le racisme qui ne débouche pas forcément sur l'apparition de groupes d'extrême droite : plutôt, cette idée va s'intégrer au discours ambiant, en hiérarchisant les communautés ethniques à partir de caractéristiques physiques, religieuses, linguistiques et autres¹⁴.

¹² *Ibid*, p. 221-222.

¹³ Par « racialisé », la CBT fait référence aux individus qui se distinguent par leurs caractéristiques physiques. Ce terme vise surtout à remplacer celui de « minorité visible » qui est très fortement contestée et qui exclut certains groupes ethnoculturels victimes de discrimination.

¹⁴ Cette idée de hiérarchisation est très liée au racisme dans le rapport de la CBT.

Cependant, la lecture du rapport soulève de nombreuses questions. Puisque la discrimination est subtile, comment peut-on la mesurer? Le chercheur doit-il enquêter auprès des employeurs et des propriétaires afin de voir s'ils discriminent les migrants? Quant au racisme, le même problème semble se poser. En effet, les gens peuvent avoir des préjugés envers les migrants sans avoir l'impression d'être racistes. Finalement, la publication somme toute récente du rapport ne permet pas pour le moment de mesurer l'impact véritable de la Commission sur les politiques gouvernementales sur les travaux académiques et sur l'opinion publique.

Les différentes politiques gouvernementales

Depuis la création du Ministère de l'Immigration en 1968, les différents gouvernements du Québec ont établi de nombreuses balises afin d'encadrer les nouveaux arrivants. Plutôt que de couvrir les lois et les principes des quarante dernières années, le présent texte va être consacré aux politiques gouvernementales au cours des années 2000. Durant cette période, différents enjeux ont été abordés quant à l'intégration des immigrants et ces quelques textes gouvernementaux ont influencé non seulement la politique provinciale, mais aussi municipale.

Le document synthèse *La diversité : une valeur ajoutée* décrit la position officielle du gouvernement du Québec quant à la problématique de la discrimination et du racisme¹⁵. Tel que mentionné en introduction : « En effet, les différences culturelles constituent un sujet très sensible. Elles sont susceptibles de donner lieu à des manifestations d'intolérance qui peuvent

¹⁵ Gouvernement du Québec, *La diversité : une valeur ajoutée. Politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec*, Montréal, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, 2008, 7 pages.

se retrouver chez tous sans distinction »¹⁶. Tel que mentionné par le document, la discrimination n'est pas limitée à l'ethnicité : il y a également la discrimination basée sur la religion, le sexe, l'origine nationale, la langue ou même sur un handicap. Donc, le gouvernement ne se limite pas à une définition étroite de la discrimination.

Afin de réduire les causes de discrimination, le gouvernement a émis dans ce document des principes directeurs, qui sont : 1) l'égalité de chance dans tous les domaines de la vie sociale; 2) la sensibilisation face au racisme et à la discrimination par l'éducation, la sensibilisation, la prévention; 3) le rôle de l'État qui doit intervenir dans ces deux domaines; 4) la responsabilité collective que représente la lutte contre le racisme et la discrimination; 5) la protection de toutes les catégories de gens victimes de discrimination; 6) la complémentarité de la lutte contre la discrimination et les politiques visant à réduire les inégalités sociales; 7) la prise en considération de « la dynamique particulière des divers groupes et des traumatismes historiques qu'ils ont vécus »¹⁷. Donc, ces grands principes semblent recouvrir l'ensemble des discriminations connues.

Concrètement, quels sont les outils mis en place par le gouvernement? Au plan sociétal, le gouvernement s'engage à sensibiliser la population aux enjeux du racisme et de la discrimination. Également, le document synthèse fait état de la promotion d'activités interculturelles auprès des jeunes, afin de les familiariser aux contacts avec les nouveaux arrivants. De même, les grandes orientations du plan d'action couvrant la période de 2008 jusqu'à 2013 reprennent sensiblement les mêmes thèmes. L'ajout le plus intéressant demeure le souci d'accroître la présence des membres des communautés culturelles qui sont

¹⁶ *Ibid*, p. 3.

¹⁷ *Ibidem*.

actuellement sous-représentées dans la fonction publique¹⁸. Toutefois, l'idée de discrimination positive qui consiste à favoriser l'embauche de groupes minoritaires ne favorise pas nécessairement l'intégration de gens à la société québécoise. Au plus, il serait possible de dire qu'une meilleure représentativité signifierait une moindre grande discrimination envers ces groupes. Le problème de fond qui consiste en la reconnaissance des compétences des migrants et surtout à la discrimination au moment de l'embauche nécessite une politique beaucoup plus complète et active.

¹⁸ Par exemple, la CBT mentionne qu'en 2001 les membres de minorités ethniques représentaient 11,4% de la population du Québec, mais n'occupaient que 3,7% des postes de la fonction publique.

La scène municipale

Le rapport *Des valeurs partagées, des intérêts communs*

Au plan démographique, l'immigration constitue un enjeu important pour les régions. Ainsi, dans le cas du SLSJ, le Conseil Régional des Élus (CRÉ) a formé une table régionale dans le but de favoriser l'immigration et de faciliter l'implantation des immigrants dans la région. Tel que mentionné par le président de la CRÉ, Bernard Généreux : « C'est à partir de 1995 que la région du Saguenay – Lac Saint-Jean a été interpellée par le ministère responsable de l'Immigration pour contribuer à l'application de la politique de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec »¹⁹. Plus loin, il poursuit en disant : « Cette entente offre à la région des moyens d'atteindre des objectifs en matière d'attraction de personnes immigrantes qui visent, dans un premier temps, à continuer d'accueillir des familles de réfugiés, mais plus particulièrement à accroître le nombre d'immigrants de la catégorie économique, c'est-à-dire des travailleurs qualifiés, des investisseurs, des entrepreneurs et des travailleurs autonomes »²⁰. Ainsi, l'objectif clair de la région quant à l'immigration est de favoriser l'arrivée de gens qui sont déjà prêts à travailler et qui peuvent même fournir des capitaux afin d'aider l'économie régionale. Cette orientation est le prolongement de la politique québécoise d'immigration qui encourage elle aussi la venue de ce type d'immigrant.

En plus de l'apport économique, l'immigration sert aussi à revitaliser la région au plan démographique. En effet, le rapport datant de 2005 mentionne une des principales conséquences du haut taux de chômage dans la région : « Cette évolution [le taux de chômage

¹⁹ Gouvernement du Québec, *Des valeurs partagées, des intérêts communs. Pour assurer la pleine participation des Québécois des communautés culturelles au développement du Québec. Le Saguenay – Lac Saint-Jean. Plan d'action*, Montréal, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, 2005, page 4.

²⁰ *Ibidem*.

à 11,9%] du marché du travail est à l'origine d'une migration importante de la population, notamment des jeunes, du Saguenay – Lac Saint-Jean vers les grands centres et exacerbe du coup les problèmes liés au vieillissement de la population »²¹. Ainsi, en plus de participer à la revitalisation économique de la région, l'immigrant est aussi perçu en tant que « sang neuf », servant à contrer le lent déclin démographique du SLSJ.

Concrètement, quels sont les outils mis en place afin de favoriser l'arrivée et la rétention d'immigrants dans la région du SLSJ? Le rapport fait état de quatre grands axes (chacun lié à un objectif précis) afin de favoriser : a) l'arrivée et l'établissement de migrants dans la région; b) de favoriser une immigration qui s'insère bien dans le cadre du SLSJ. Ainsi, le premier axe mis en place s'intitule *Une immigration correspondant aux besoins du Saguenay – Lac Saint-Jean et respectueuse des valeurs du Québec*. L'objectif premier est d'établir 250 immigrants par année dans la région, en favorisant la main-d'œuvre qualifiée et expérimentée. Les moyens utilisés touchent autant à identifier les secteurs où il y a pénurie d'emplois qu'à utiliser la publicité afin de faire connaître la région aux immigrants de la métropole. Des cours de francisation, ainsi qu'un accès facilité à l'UQAC font aussi partie des solutions proposées par la CRÉ.

Le deuxième axe est intitulé *L'accueil et l'insertion durable en emploi*. Tel que mentionné dans l'intitulé, le but est d'offrir aux immigrants la possibilité de s'insérer le plus rapidement possible au marché du travail dans la région, grâce à la mise à niveau des compétences, des cours de francisation, à des programmes favorisant le démarrage de PME, etc. Du côté des entreprises saguenéennes, la CRÉ leur demande d'offrir « une formule d'immersion professionnelle dans les milieux de travail », toujours dans le but de faciliter leur

²¹ *Ibid*, p. 5.

arrivée sur le marché du travail au SLSJ²². D'ailleurs, la collaboration du patronat et des syndicats est aussi souhaitée. Quant au troisième axe, il est concentré exclusivement sur la maîtrise du français qui favorise l'intégration des immigrants.

Enfin, il y a le quatrième axe intitulé *Le Saguenay – Lac Saint-Jean fier de sa diversité* qui veut démontrer les aspects positifs de l'immigration à la population régionale. Ainsi, diverses mesures sont proposées afin « [d'] accroître la concertation régionale en matière d'immigration », « [d'] appuyer les villes et municipalités du Saguenay – Lac-Saint-Jean dans l'élaboration de politiques municipales d'accueil et d'intégration », de « concevoir et réaliser un plan de communication régional [...] », de « faire la promotion des retombées positives de l'immigration et de l'intégration », etc²³. Il y a aussi des mesures concernant les immigrants allophones et les femmes migrantes qui sont isolées. En résumé, le quatrième axe vise à mieux faire connaître la réalité des immigrants et aussi de faire connaître leur contribution potentielle au SLSJ.

L'effort de sensibilisation qui est mis de l'avant dans le quatrième axe est fondé. Un public plus informé quant aux grands enjeux de l'immigration risque moins de tomber dans la xénophobie ou le racisme pur et simple. Mais, en mettant l'accent sur les bénéfices de l'immigration pour la région, on oublie la réalité quotidienne de l'immigrant. Par exemple, les efforts de francisation sont louables et importants dans une région homogène telle que le SLSJ, mais la langue n'est pas le seul facteur d'inclusion sur le marché du travail. Le réseau de contacts est important dans n'importe quel domaine d'emploi et la CBT, ainsi que le

²² *Ibid*, p. 10. Il ne s'agit pas de la liste exhaustive des mesures liées à chaque axe. Plutôt, il s'agit des points principaux.

²³ *Ibid*, p. 13.

rapport de la Section de Québec de la Ligue des Droits et Libertés²⁴ démontre bien que les employeurs ont des réticences quant à l'embauche d'un immigrant. Des facteurs tels que la couleur de la peau ou la nationalité d'un individu peuvent jouer contre sa candidature, bien qu'il parle un français impeccable²⁵. D'autre part, le rapport de la CRÉ pose le problème de la discrimination du point de vue de la société d'accueil. Or, que se passe-t-il lorsque les migrants vivent une situation discriminatoire ou un comportement raciste? Est-ce qu'il y a des ressources mises à leur disposition? Est-ce que la population locale est sensibilisée quant aux conséquences directes du racisme sur les individus?

Le rapport *Des valeurs partagées, des intérêts communs* est le fruit de bonnes intentions. Toutefois, il serait possible d'accorder une plus grande importance au vécu des immigrants et d'aller plus loin que la vision positive de l'immigration, en décrivant le vécu des nouveaux arrivants. De même, il est important de faire une distinction entre la théorie d'intégration des immigrants, telle que défendue par le gouvernement du Québec et la CRÉ et, d'autre part, la réalité socioculturelle de la région du SLSJ.

L'entente spécifique de régionalisation de l'immigration

Tel que mentionné plus haut, l'immigration est primordiale afin de revitaliser le marché de l'emploi ainsi que la population régionale. Le texte de l'entente spécifique, visant les promoteurs, s'insère dans ce cadre précis. Voici le but de cette entente spécifique : « Cette entente a pour objet de consolider et d'élargir le partenariat, par l'intermédiaire de la Table régionale de concertation en immigration (TRCI), afin de susciter la réalisation d'activités ou de projets visant la régionalisation de l'immigration, en ce qui a trait à l'attraction des

²⁴ Mutoo, Valentin-Luboto, La discrimination à l'égard des minorités visibles sur le marché du travail et son impact sur la rétention de ces populations dans la Communauté Urbaine de Québec, Québec, Ligue des Droits et Libertés, octobre 2001, 64 pages.

²⁵ À ce titre, la CBT traite des immigrants du Maghreb qui viennent s'installer au Québec et qui ont de la difficulté à intégrer le marché du travail, malgré leurs qualifications et leur maîtrise de la langue française.

personnes immigrantes, à leur établissement durable et à leur intégration au Saguenay—Lac-Saint-Jean qu’au développement de relations interculturelles harmonieuses avec la société d’accueil »²⁶. En plus d’harmoniser ses pratiques avec le document gouvernemental *Des valeurs partagées*, la CRÉ propose différents outils afin de favoriser l’intégration des immigrants et leur intégration au SLSJ. Entre autres, l’organisme propose la création d’une table de concertation élargie afin d’intégrer tous les participants concernés par les migrations. De même, le rapport encourage certaines mesures visant à favoriser : l’intégration des immigrants; des relations interculturelles harmonieuses; l’augmentation du nombre d’immigrants à 250 individus par année; promouvoir le SLSJ en tant que pôle d’attraction migratoire; l’intégration des immigrants au marché de l’emploi²⁷. Concrètement, le rapport s’insère très bien dans la lignée du document *Des valeurs partagées*. Le public cible de l’entente spécifique est la catégorie des promoteurs, c’est-à-dire des gens ou des organismes qui voudraient favoriser l’arrivée de migrants dans la région. Des règles précises quant à la gestion de ces organismes, des buts visés ainsi que la philosophie d’entreprise entre en ligne de compte afin d’avoir l’appui de la TRCI.

Bien qu’il soit difficile de mesurer précisément l’impact réel de l’entente spécifique, le document traite de la problématique de l’intégration dans une perspective globale. Ainsi, la sensibilisation autant que l’intégration réelle des migrants sont visées par le texte. Toutefois, il serait important de voir si la discrimination a vraiment diminué et si des efforts véritables ont été mis de l’avant par les compagnies saguenéennes, mais aussi par les organismes s’occupant de l’arrivée et surtout de l’intégration des migrants au SLSJ.

²⁶ Fond de développement régional de la CRÉ, *Entente spécifique de régionalisation de l’immigration du Saguenay – Lac-Saint-Jean, 2006-2009*, page 3.

²⁷ *Ibid*, page 5.

Le rapport de la Ligue des droits et libertés, Section Québec

Bien que ce document ne soit pas une initiative politique, il demeure que la recherche menée par Valentin-Luboto Mutoo s'insère bien dans le contexte d'accueil aux immigrants. En effet, l'auteur s'est intéressé au phénomène de la discrimination liée à l'embauche d'immigrants, dans la région métropolitaine de Québec.

Tout d'abord, il est utile de préciser que le terme « minorité visible » employé dans le titre du rapport est un concept maintenant dépassé et qui a été largement critiqué²⁸. En se limitant aux groupes racialisés, ce concept laisse de côté d'autres communautés culturelles qui ne se distinguent pas par la couleur de leur peau, mais qui sont tout de même victimes de discrimination ou de racisme²⁹. Quoi qu'il en soit, cette limite conceptuelle ne vient pas invalider le travail mené par le chercheur.

La pertinence du travail tient justement au fait que le marché du travail est considéré par les deux paliers de gouvernement (provincial et municipal) comme étant un agent d'intégration pour les immigrants. De plus, les régions cherchent à attirer des migrants qui vont s'intégrer dans des secteurs précis du marché du travail. De même, les qualifications et le parcours professionnel entrent aussi en ligne de compte. En somme, le monde municipal a une vision utilitariste de l'immigration : elle sert à combler des besoins précis sur le marché de l'emploi, en plus de ralentir le déclin démographique de certaines villes et régions.

Valentin-Luboto Mutoo affirme qu'il y a de la discrimination sur le marché de l'emploi à Québec et que cette discrimination nuit à la rétention des immigrants dans la capitale nationale. À la suite de des entrevues avec des employeurs et des immigrants qualifiés,

²⁸ Voir par exemple : Bauer, Julien, *Les minorités au Québec*, Montréal, Éditions Boréal, 1994, 125 pages.

²⁹ On n'a qu'à penser à la communauté juive, aux immigrants des pays de l'Est, aux Italiens, etc.

l'auteur se rend compte que les candidats ayant des noms à consonance étrangère eurent beaucoup de difficulté à se trouver un emploi. En effet, les employeurs mentionnent leur crainte d'engager un « étranger » par : la peur de la réaction des autres employés, la peur d'une incompatibilité entre la culture de l'immigrant et celle de l'entreprise, l'impression que les compétences professionnelles de l'individu ne correspondent pas au marché du travail québécois. Donc, la discrimination est réelle et empêche les immigrants de se trouver un emploi correspondant à leurs attentes et à leurs aspirations. Par le fait même, ces derniers se retrouvent dans des emplois où ils sont surqualifiés et éventuellement la plupart vont préférer aller s'installer à Montréal ou carrément à l'extérieur de la province³⁰. Par ailleurs, l'auteur mentionne aussi la pratique de réseautage, c'est-à-dire les emplois qui sont disponibles, mais qui ne sont pas affichés. Ainsi, les immigrants se retrouvent doublement désavantagés face aux travailleurs locaux. Cette situation qui existe dans la ville de Québec doit aussi prévaloir dans la région du SLSJ, où le réseau de connaissances est important pour le succès professionnel d'un individu.

Le rapport démontre aussi les conséquences négatives d'une telle attitude envers les immigrants. Ceux-ci vont avoir tendance à se retrouver dans une situation économique précaire et de se replier sur leur communauté d'origine plutôt que de s'intégrer à la société québécoise. Cela crée un cercle vicieux, où l'immigrant se retrouvant dans une situation discriminatoire devra vivre de l'assurance-emploi ou encore de l'assistance sociale, ce qui entraîne davantage de préjugés (par exemple le mythe de l'immigrant qui vit aux crochets de la société). Finalement, l'immigrant préférera quitter la région qui désirait l'accueillir.

³⁰ L'auteur parle des villes de Montréal, puis de Toronto et d'Ottawa comme étant les principales villes pour les immigrants quittant la région de Québec. Mutoo, *op. cit.*, p. 28.

L'étude de Mutoo démontre que la discrimination n'est pas seulement le fait de la population ou des médias : en effet, le milieu de travail discrimine aussi les étrangers (au profit des « locaux »), ce qui cause des conséquences dommageables pour l'ensemble de la société. Des travailleurs compétents et qualifiés sont ainsi confinés à des emplois insatisfaisants qui les découragent d'intégrer pleinement la société québécoise.

La revue de presse du Saguenay – Lac-Saint-Jean

Tel que présenté dans le rapport de la CBT, les médias ont joué un rôle important dans le déroulement de la crise des accommodements raisonnables. De par les éditoriaux, le courrier des lecteurs et les articles, les médias écrits occupent un rôle primordial dans l'espace public en influençant mais aussi en véhiculant des valeurs sociétales sur différents sujets.

Évidemment, les journaux jouent un rôle important lorsque vient le moment d'identifier une situation de discrimination ou de racisme dans une région donnée. Ainsi, il apparaît pertinent de faire une revue de presse consacrée au Saguenay – Lac-Saint-Jean. Différentes situations y sont rapportées puisque certains lecteurs ainsi que des éditorialistes ont émis des commentaires sur la situation dans la région. Cette revue de presse se base sur les grands journaux du SLSJ et vise à tracer un portrait global de l'opinion véhiculée par les médias³¹. Les différents types d'articles qui se retrouvent dans un journal ont été retenus.

D'entrée de jeu, il est primordial de mentionner que les articles concernant les Autochtones ont été mis de côté. Il va sans dire que le racisme existe envers la communauté autochtone du SLSJ, de même que la discrimination. Des événements tels que l'approche commune ou la signature de certains traités ont aussi alimenté le ressentiment de la population « blanche » de la région envers les Innus. D'ailleurs, un bon nombre d'articles traitant de ces tensions parlent expressément de racisme ou, à tout le moins, d'incompréhension entre les deux communautés. Donc, une étude portant sur la discrimination et le racisme au SLSJ devrait intégrer les Autochtones. Toutefois, il s'agit d'un domaine qui est distinct de la situation des migrants (au plan académique, mais aussi politique et légal) et les contraintes de

³¹ Voici la liste : Le Progrès-Dimanche, le Quotidien, le Courrier du Lac, l'Étoile du Lac et le Journal Lac-Saint-Jean.

temps font en sorte que le dossier autochtone ne peut pas être abordé dans toute sa complexité. Toutefois, il serait primordial de faire une telle étude, car les tensions entre les Autochtones et la population saguenéenne et jeannoise sont peut-être plus vives que celles engendrées par la venue de nouveaux arrivants.

De prime abord, il est important de mentionner que le terme « racisme » est utilisé dans des contextes très divers. Par exemple, dans le cas d'anglophones qui ont été victimes de discrimination ou encore de gens provenant d'autres régions qui viennent s'installer au Saguenay ou au Lac-Saint-Jean et qui seraient victimes de « racisme » eux aussi. Or, le terme racisme s'applique essentiellement à une hiérarchie ethnique. Par exemple, un individu ayant la peau blanche qui se sentirait supérieur à un Asiatique à cause de la couleur de la peau. Or, la plupart des cas traités dans les médias du SLSJ ne réfèrent pas au racisme, mais plutôt à la discrimination ou à la xénophobie³². Le terme de racisme qui est très fort au plan symbolique et étymologique en vient à être galvaudé et à regrouper ensemble des éléments qui n'ont rien à voir. En bref, la mauvaise utilisation du terme « racisme » ou « raciste » en vient même à nuire aux efforts mis en place pour éviter de véritables cas de racisme ou de discrimination.

Cependant, cette critique ne signifie pas que les journaux traitent systématiquement du terme racisme à toutes les sauces. Par exemple, un article du Progrès-Dimanche traite d'échanges culturels entre des élèves d'une école de Laterrière avec des élèves camerounais, afin que les jeunes saguenéens aient des contacts avec des gens d'autres pays³³. Dans ce contexte, la sensibilisation au racisme prend tout son sens. De même, dans un article datant du 2 août 2003, Sylvain Gaudreault mentionne, en parlant du contexte international : « Cette

³² Voir les définitions de Bouchard et Taylor sur le racisme et la discrimination. Aussi, dans un article de journal un auteur utilise le terme « racisme gai », plutôt que de parler d'homophobie. Cette utilisation du terme racisme illustre bien ce changement de sens. Voir Le Progrès-Dimanche, 31 août 2003, page A20.

³³ Émond, Serge, *Des écoliers échangent avec des Camerounais*, Le Progrès-Dimanche, 28 avril 2002, page A10.

peur viscérale crée une paranoïa collective, un climat de terreur qui favorise à long terme les préjugés et l'intolérance, voire le racisme et la haine »³⁴. Cette idée qui associe racisme et ignorance des autres pays ou des autres cultures est largement partagée par différents chercheurs, ainsi que dans la CBT.

À travers certains articles de journaux, il est possible de voir les applications concrètes de certaines politiques gouvernementales. En parlant d'une journée portant sur le racisme et la discrimination, Crystel Jobin-Gagnon mentionne : « Si cette journée se voulait une manière de refuser le racisme, l'intolérance et la discrimination systématique, ce travail est celui de toute une vie. Les journées thématiques cherchent à souligner l'importance d'une cause [...] »³⁵. Un autre article intéressant trace un portrait du racisme au Saguenay et traite également du rôle de l'UQAC face à ce problème³⁶. Le journaliste interviewe Soukeyna Sar travaillant à la Chaire interculturelle de l'UQAC : « Les enfants ne viennent pas au monde raciste, ils le deviennent en écoutant les propos de leurs parents, de leur entourage ou n'importe où ailleurs. Une semaine d'actions contre le racisme et la discrimination ne fera pas en sorte d'enrayer immédiatement cet état de fait, mais à force de le répéter, on pourrait bien y arriver »³⁷. Donc, plutôt que de traiter du racisme de façon utopique, la spécialiste de l'UQAC démontre que le racisme peut être enrayer partiellement grâce à de meilleures informations et surtout grâce à une éducation commençant dès le plus jeune âge.

La région du Lac Saint-Jean n'est pas en reste quant à la question de la discrimination et du racisme. Ainsi, Daniel Migneault traite de la visite de la ministre de l'Immigration et des

³⁴ Gaudreault, Sylvain, *Quand la peur risque de faire perdre la raison*, Le Quotidien, 2 août 2003, page 9.

³⁵ Jobin-Gagnon, Crystel, *Le poids des mots*, Le Quotidien, 22 mars 2004, page 12.

³⁶ En tant qu'université, il est attendu de l'UQAC qu'elle s'implique dans l'intégration des étudiants internationaux et sensibilise la population régionale quant à la discrimination et au racisme. Ce rôle qui est mentionné également dans le rapport de la CRÉ sera abordé dans une section distincte.

³⁷ Bégin, Stéphane, *La région pas à l'abri des problèmes raciaux*, Le Progrès-Dimanche, 20 mars 2005, page A27.

Communautés culturelles, madame Lise Thériault : « Le Saguenay-Lac-Saint-Jean a ses propres problèmes de main-d'oeuvre, notamment en agriculture ou dans le secteur forestier. Des élus ont des projets intéressants pour accueillir des immigrants. À signaler, l'organisme Portes ouvertes sur le lac de Saint-Félicien qui effectue de la prospection pour attirer les nouveaux arrivants dans leur secteur »³⁸. Le journaliste mentionne également le contexte économique et social dans lesquels s'insèrent les immigrants ainsi que certains préjugés dont sont victimes les immigrants. Autre point intéressant, l'article traite aussi du cas des Innus qui sont exclus du projet gouvernemental : « Les Premières nations ne sont pas incluses [*sic*] dans ce projet de politique. Lise Thériault estime que leur réalité est différente par rapport à celle des communautés culturelles. Bien entendu, les Autochtones peuvent également vivre des problèmes d'exclusion »³⁹. Ainsi, l'article trace un portrait relativement fidèle de la situation au Lac Saint-Jean.

Dans un autre ordre d'idées, il y a des cas où il y a une dénonciation de ce qu'est devenu le terme « racisme ». Dans un article daté du 8 juin 2002, Roger Blackburn écrit : En l'an 2002, peut-on faire une farce sur la couleur de la peau d'un individu sans passer pour un raciste? La couleur de la peau peut-elle être un attribut physique comme la longueur des cheveux? »⁴⁰. L'auteur raconte une situation [fictive?] sur un employé qui peut faire une blague sur la longueur des cheveux d'un de ses collègues, mais qui ne pourrait pas faire une farce sur la couleur de peau d'un autre de ses collègues. Blackburn poursuit en disant : « Peu de gens vont oser faire cette blague à voix haute quand il s'agit d'un noir. Pourtant, ils ont le sens de l'humour... Depuis l'avènement de la Charte des droits et libertés on ne peut plus rire

³⁸ Migneault, Daniel, *Québec s'attaque au racisme et à la discrimination*, L'Étoile du Lac, 26 août 2006, page 7.

³⁹ *Ibidem*. Un événement très médiatisé dans la région concernait l'entraîneur-chef Ted Nolan qui a des origines autochtones. Celui-ci aurait été victime de commentaires racistes lors d'une joute de hockey contre les Saguenéens.

⁴⁰ Blackburn, Roger, *Racisme*, Le Quotidien, 8 juin 2002, page 12.

de ce qu'on veut »⁴¹. Ce genre de discours fut entendu à de maintes reprises au cours de la CBT et à travers les différents médias d'opinion. En effet, l'idée que la Charte des droits et libertés vienne brimer les Québécois francophones au profit des communautés culturelles est partagée par un grand nombre d'individus. Or, ce type de réflexion met de côté non seulement l'ensemble des droits enchâssés dans la Charte (telles que l'égalité des chances pour tous, l'égalité des sexes, la liberté de religion, etc) qui englobe les libertés fondamentales de tous les Québécois, mais en plus vient relativiser et même banaliser le racisme dont furent victimes les différentes communautés afro-canadiennes, afro-antillaises et africaines du Québec. Les blagues sur la couleur de peau comportent une sensibilité qui n'est pas comparable à celle liée à la longueur des cheveux d'un individu. En bref, le but n'est pas de faire un procès d'intention à l'auteur, mais plutôt de démontrer qu'une perception négative de la Charte des droits et libertés existe chez un certain nombre de Québécois francophones.

Aussi, la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean n'est pas à l'abri des tensions ethniques. Deux exemples récents témoignent de cette situation. La première situation est liée à la déclaration d'un policier du Saguenay qui traitait de l'arrestation de suspects à la peau noire : « Les individus à la peau noire sont rares ici. Quand on en voit au volant de voitures de luxe, on les vérifie »⁴². Cette phrase a déclenché une polémique à travers la région. Le débat s'est déroulé sur la pertinence de cette affirmation, mais aussi autour de la question de profilage racial. Il s'agit d'une situation où un individu est suspecté sur la base de la couleur de sa peau. Évidemment, la question du racisme est également liée au profilage racial. Pour les détracteurs du policier, la déclaration faisait clairement état du racisme dans le corps policier saguenéen. D'autre part, il y a la position relativiste qui défend l'idée qu'un individu se retrouvant dans une situation suspecte doit être arrêté et, à ce titre, la couleur de peau n'a

⁴¹ *Ibidem.*

⁴² Déclaration rapportée par Roger Blackburn dans *Le Quotidien* du 23 novembre 2008.

rien à voir avec l'arrestation. Également, le policier qui a fait la déclaration a réexpliqué sa position, en mentionnant que la couleur de peau ne constituait pas le motif premier de l'arrestation des suspects⁴³. Cette situation illustre bien la difficulté de juger si les policiers qui ont procédé à l'arrestation se sont basés sur la couleur de peau des suspects ou sur un autre motif. Malgré tout, l'événement a suscité des questions et a permis de mettre à l'avant-scène le principe de profilage racial. L'opinion publique ainsi que les policiers du Saguenay ont pu prendre connaissance de ce problème qui ne se limite pas à la région de Montréal.

Un autre événement traduit non seulement les tensions vécues entre la population régionale et des « étrangers » mais également la mauvaise utilisation du terme « racisme ». Le journaliste Marc Saint-Hilaire, travaillant pour *Le Quotidien*, a traité d'un cas de racisme envers des anglophones demeurant temporairement au Saguenay. L'article rapporte une série d'événements qui mettent en scène d'une part de jeunes anglophones du programme Katimavik et d'autre part, des usagers des transports en commun, des chauffeurs d'autobus du STS et des commerçants saguenéens⁴⁴. Les participants au programme de francisation furent victimes de commentaires désobligeants et discriminatoires, principalement sur leur français parlé. Citant la coordonnatrice du projet au Saguenay, Marc Saint-Hilaire rapporte : « Malgré les efforts des participants anglophones pour se faire comprendre dans la langue seconde, ils sont fréquemment victimes d'impolitesse de la part de commerçants, de certains chauffeurs d'autobus et de quelques usagers du transport en commun qui les ont déjà "invités" à s'asseoir ailleurs, faute de pouvoir s'exprimer librement en français »⁴⁵. Cette discrimination eut pour conséquence de freiner les jeunes anglophones dans leur apprentissage du français. En plus de

⁴³ Bégin, Stéphane, *Propos jugés racistes : Bruno Cormier ne se défile pas*, Le Quotidien (version électronique), 20 novembre 2008, <http://www.cyberpresse.ca/le-quotidien/200811/20/01-802660-propos-juges-racistes-bruno-cormier-ne-se-defile-pas.php>, consulté le 26 août 2009.

⁴⁴ Saint-Hilaire, Marc, *Mépris à l'égard des étrangers*, Le Quotidien, 19 décembre 2008, page 2.

⁴⁵ *Ibidem*.

nuire à l'objectif du programme, cet événement pourrait entacher la réputation de la région, reconnue pour être l'endroit idéal pour les immersions en français.

Dans un article publié le lendemain, soit le 20 décembre 2008, l'éditorialiste Carol Néron poursuit sur le même sujet, en mentionnant le rôle joué par la région du SLSJ au plan de la francisation : « Ces anglophones ne sont pas les seuls, d'ailleurs, à avoir choisi la région pour vivre une expérience de partage qui permet également d'acquérir une connaissance dans l'autre langue officielle »⁴⁶. Néron utilise même le terme de « racisme larvé » pour décrire le préjudice dont furent victimes les jeunes anglophones ainsi que certains responsables de l'organisme Katimavik⁴⁷. Cet événement démontre bien que les contacts ne suffisent pas à réduire les tensions entre les deux groupes linguistiques et qu'ils peuvent, au contraire, en créer. Comme le mentionnait un lecteur pour faire suite au reportage de Marc Saint-Hilaire : « Quant à moi, je persiste à croire que le racisme est une menace latente et concrète dans une société hermétique »⁴⁸. La situation en entier prouve donc que la sensibilisation au racisme et à la discrimination est un processus qui va au-delà du simple contact avec des « étrangers ».

En résumé, les articles de journaux tracent généralement un portrait relativement fidèle de la situation du racisme et de la discrimination au Saguenay – Lac-Saint-Jean. Plutôt que de considérer la région en tant qu'accueillante ou de plaider l'ignorance, les différents articles traitent d'opinions éclairées et qui ne sont pas contradictoires avec les politiques gouvernementales ou même avec les plus récentes recherches académiques. À l'exception d'un écrivain, les journalistes plaident également pour une plus grande ouverture d'esprit face au racisme et face aux nouveaux arrivants.

⁴⁶ Néron, Carol, *Honte à nous!*, Le Quotidien, 20 décembre 2008, page 10.

⁴⁷ Des usagers du transport en commun ainsi que certains chauffeurs auraient eu un langage et un comportement excessif envers les jeunes anglophones.

⁴⁸ Ouellet, Yves, *L'éducation, le remède au racisme*, Section opinion, Le Quotidien, 22 décembre 2008, page 10.

Les travaux réalisés à l'UQAC

L'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) joue un rôle fondamental dans la vie intellectuelle du Saguenay – Lac-Saint-Jean. De par ses recherches scientifiques, elle contribue au rayonnement de la région à travers le Québec. Par le fait même, les relations interculturelles, le phénomène migratoire dans la région ainsi que la présence accrue d'immigrants suscitent donc un grand nombre de recherches dans les différents domaines des sciences sociales. L'université joue aussi un rôle important au plan migratoire puisqu'elle accueille chaque année un nombre grandissant d'étudiants internationaux qui s'installent dans la région pour des périodes plus ou moins longues et qui interagissent avec les gens de la région. Toutefois, cette vocation d'intégration et de pôle d'attraction de l'UQAC sera abordée dans la deuxième partie du travail.

Pour cette section, le rapport va se concentrer sur deux études menées à l'UQAC sur le phénomène migratoire dans la région. Les travaux ne se concentrent pas forcément sur la question de discrimination ou de racisme, mais ils permettent tout de même de tracer un portrait «intellectuel» du phénomène migratoire au SLSJ. Ainsi, les raisons d'immigrer en région ainsi que les défis posés par l'intégration se posent dans les deux mémoires de maîtrise.

La question d'intégration au SLSJ

Bien sûr, ce thème est le plus pertinent concernant le présent rapport. Souvent décrite en tant que région homogène (autant au plan linguistique que démographique), la région du SLSJ pose des défis précis quant à la discrimination envers les immigrants et à leur intégration dans la société. Du fait que la très forte majorité des immigrants choisissent l'île de Montréal comme destination, la région fut souvent négligée à l'échelle provinciale du fait qu'elle n'a

pas un nombre très élevé d'immigrants. C'est à ce titre que les recherches menées à l'UQAC revêtent une importance particulière.

Dans son mémoire de maîtrise, Miriam Alonso traite des particularités régionales quant à l'immigration⁴⁹. Celle qui distingue le plus la région du SLSJ est, à l'époque de la publication du mémoire, l'absence de communautés culturelles importantes. Cette situation qui reste en partie vraie de nos jours fait en sorte que les immigrants ne peuvent encaisser le choc migratoire dans leur communauté ethnoculturelle. Au contraire, ils doivent entrer rapidement en contact avec la société d'accueil, ce qui vient changer en partie les données sur l'immigration dans la région. Comme l'auteur le mentionne à la fin de son introduction : « L'immigration au Saguenay – Lac-Saint-Jean est caractérisée par, non seulement par le faible nombre d'immigrants qui y habitent, mais plus spécifiquement par le contact qui s'établit avec la communauté d'accueil »⁵⁰. Généralement, il est admis que la question d'intégration implique l'immigrant, sa communauté culturelle et surtout la société d'accueil. Dans le cas du SLSJ, il manque donc une donnée à cette équation. Pour donner un ordre d'idées de la composante démographie et de l'absence de communautés culturelles en dehors des francophones, la population d'origine britannique a connu un sommet historique en 1971 alors qu'elle représentait 2,98% de la population totale du SLSJ⁵¹. Toutefois, d'autres groupes ethniques existent dans la région. Grâce à la présence de villes de compagnies telles qu'Arvida, Riverbend ou Isle-Maligne, le Saguenay – Lac-Saint-Jean connaît une diversité ethnique intéressante pour une région éloignée des grands centres. Quant à la population asiatique, elle est très peu nombreuse malgré l'initiative, au cours des années soixante-dix, de favoriser l'intégration de réfugiés d'origine vietnamienne et laotienne. L'échec de ce type de

⁴⁹ Alonso, Miriam Coto, *L'immigration et la communauté d'accueil : le cas du Saguenay – Lac-Saint-Jean*, Mémoire de maîtrise en Études régionales, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 1999, 175 pages.

⁵⁰ *Ibid*, p. 3.

⁵¹ *Ibid*, p. 58.

programme a permis, dès ce moment, de constater le problème de rétention qui se pose dans la région.

Quant à l'enjeu de l'intégration en région, Alonso se base sur des données quantitatives et qualitatives. Ces dernières sont particulièrement intéressantes pour le présent rapport, car l'auteur a mené des entrevues auprès d'immigrants qui se sont installés dans la région. Ainsi, le mémoire fait ressortir cinq trajectoires migratoires typées pour les migrants demeurant au SLSJ⁵². La première catégorie d'immigrants est arrivée dans la région dans le but d'étudier à l'UQAC et de retourner par la suite dans leur pays. Mais ce projet fut modifié suite à la rencontre d'un conjoint et les répondants ont décidé de demeurer dans la région⁵³. La deuxième trajectoire est celle du migrant qui a un conjoint originaire du même pays et qui s'est trouvé un emploi au SLSJ. Le choix de la région s'est donc imposé par la force des choses. La troisième catégorie est plus classique et touche aux immigrants qui ont quitté leur pays pour des raisons politiques, économiques ou sociales. Quant à la quatrième catégorie, elle concerne les migrants qui se sont trouvé un travail dans la région (sans passer par un conjoint. Finalement, la dernière catégorie est celle des réfugiés politiques. Bien que l'échantillonnage d'Alonso ne soit pas très important, il révèle les principales raisons pouvant amener un individu à émigrer.

De plus, Alonso expose l'enjeu des enfants qui naissent de ces couples d'immigrants. Le phénomène de cette « deuxième génération » est largement documenté dans la littérature académique. Les enfants de l'immigration se retrouvent entre deux systèmes culturels, celui

⁵² *Ibidem*, chapitre 3.

⁵³ L'influence d'un conjoint dans le projet migratoire de l'individu et surtout le rôle de socialisation lié à la fréquentation d'un conjoint natif du Québec est traitée dans un autre mémoire de maîtrise. Voir Verschelden, Marie-Claude, *Le rapport d'altérité dans les relations ethniques : le cas des couples mixtes du Saguenay – Lac-Saint-Jean*, Mémoire de maîtrise en Études régionales, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 1999, 151 pages.

de leurs parents et celui de leur société d'accueil. Dans le cas des groupes racialisés, les enfants sont perçus en tant qu'immigrants, alors qu'ils vont à l'école québécoise, parlent en français et ne connaissent pas le pays d'origine de leurs parents. Cette dualité culturelle est encore plus importante au SLSJ, du fait de la composition démographique de la région : « Nos informateurs continuent à considérer important d'éduquer leurs enfants selon leurs valeurs et leur faire apprendre leur langue, mais sont plus conscients du fait que leurs enfants vont vivre dans la société québécoise »⁵⁴.

Le dernier point qui est intéressant en ce qui a trait à la discrimination et au racisme touche à la volonté d'intégration des migrants. Ceux-ci veulent généralement faire partie de la communauté qui les accueille et vont faire des efforts afin d'être acceptés par la majorité. Comme le mentionne Alonso : « Avoir la volonté de s'intégrer implique, dans un premier temps, l'acceptation du fait qu'on a quitté son pays d'origine pour venir s'installer de façon permanente ou temporaire dans un pays d'accueil »⁵⁵. Donc, les individus ont un sentiment d'appartenance plus ou moins fort envers leur pays d'origine et leur pays d'adoption. Bien sûr, la langue maternelle et la couleur de la peau facilitent ou non l'intégration.

Donc, le mémoire de Miriam Alonso fait connaître au lecteur un portrait global de l'immigration au Saguenay, à partir d'un échantillon restreint. Toutefois, la question de discrimination n'apparaît pas en ligne de fond. Les entrevues menées nous décrivent la réalité des immigrants à travers leur désir d'intégration et à travers leur contact avec la région, mais les réactions suscitées par leur présence au SLSJ ne sont pas abordées. En résumé, il manque une partie de l'équation : le processus d'intégration est intimement lié à celui de la discrimination. La présence de différentes nationalités dans l'échantillonnage d'Alonso (Mali,

⁵⁴ Alonso, Miriam, *op. cit.*, page 132.

⁵⁵ *Ibid*, page 157.

Argentine, Belgique, France, Laos, Burkina Faso, Corée, Pologne, Algérie et États-Unis) a sûrement suscité différentes réactions dans la région. Or, l'interaction entre les migrants et la société d'accueil est un fondement important de l'intégration.

Les mariages interethniques

Tel que mentionné dans le mémoire d'Alonso, la fréquentation d'individus natifs de la région est inévitable pour les migrants qui ne peuvent pas s'appuyer sur leur communauté culturelle d'origine. Par le fait même, l'immigrant qui s'établit en région n'aura pas à faire face aux mêmes défis qu'un autre s'installant à Montréal.

Les mariages jouent un rôle fondamental dans l'intégration des individus à une autre famille. Et, dans le cas des immigrants, le mariage avec une personne originaire du SLSJ joue un rôle fondamental. En créant des liens avec la famille du conjoint, le migrant facilite généralement son intégration à la région et élargit par le fait même son réseau de connaissances. C'est à ce titre que le mémoire de maîtrise de Marie-Claude Verschelden est intéressant⁵⁶. Le chapitre II, intitulé *Évolution et ajustements dans la relation des couples mixtes* et le chapitre III, « *L'autre* » et les relations avec la famille sont particulièrement instructifs quant à cet aspect méconnu de l'intégration des immigrants.

La première constatation est simple : les couples dits « mixtes » ne sont pas très nombreux dans une région où le taux de rétention des immigrants est faible. D'ailleurs, la plupart des répondants ne se voyaient pas en couple avec un « étranger » du fait de la rareté du phénomène et aussi par crainte de susciter des réactions négatives⁵⁷. D'ailleurs, deux couples, dont la femme est Québécoise et l'homme d'origine africaine, se sont mariés à l'insu

⁵⁶ Voir la référence 53 pour la notice bibliographique complète.

⁵⁷ Cette crainte est surtout présente chez les femmes fréquentant un homme de descendance africaine ou asiatique.

de la famille de la mariée. La crainte du jugement de valeur ou encore des opinions racistes sont les deux raisons évoquées pour expliquer le secret. Donc, c'est dire que l'intégration à travers le mariage ne se fait pas sans frictions et que les individus impliqués sont au courant des perceptions négatives liées aux Africains. Mais, cet élément de discrimination n'est pas abordé plus en profondeur à ce moment précis du mémoire. Au moins, il est permis de voir l'influence que peut avoir la couleur de peau sur l'intégration d'une personne.

Le chapitre III se concentre sur les relations à l'intérieur de la famille suite au mariage avec un immigrant. Tel qu'abordé dans le chapitre précédent, il semble que les femmes soient beaucoup plus craintives quant à une réaction négative de leur entourage. Du côté des hommes, ils sont mieux considérés par leur entourage lorsqu'ils se marient avec une migrante. Cependant, une constante demeure : le premier contact entre la personne migrante et sa famille est déterminant. L'auteur décrit une rencontre type : « Pour ce qui est des premiers contacts des immigrants avec les familles locales, la plupart d'entre eux indiquent à quel point l'accueil était chaleureux. Événement empreint de nervosité et de curiosité, la rencontre permet aux répondants immigrants et aux familles locales de se découvrir mutuellement et de mettre au jour certains stéréotypes »⁵⁸. Ces rapports harmonieux s'appliquent beaucoup moins aux couples « visibles »⁵⁹. Au-delà de la réaction de rejet vécue par le conjoint saguenéen, il y a aussi l'expérience du migrant qui entre en ligne de compte. Des relations harmonieuses avec la belle-famille peuvent devenir acrimonieuses lorsqu'il est question de mariage. Les couples visibles sont ainsi rejetés et doivent vivre isolés du réseau familial.

Cette situation illustre bien les préjugés dont sont victimes les gens de couleur dans la région. L'étude de Marie-Claude Verschelden démontre bien que c'est la couleur qui pose

⁵⁸ Verschelden, Marie-Claude, *op. cit.*, page 80.

⁵⁹ Par couple visible, l'auteur fait référence à la couleur de peau d'un des conjoints.

problème, beaucoup plus que la nationalité ou même la langue maternelle de l'immigrant. Ces tensions semblent disparaître graduellement avec le temps : « Les répondants locaux soulignent que ce n'est que par méconnaissance qu'il y a pu y avoir des embrouilles par le passé. Ainsi, c'est à force de se côtoyer et d'apprendre à se connaître que les liens se développent et que chacun apprend à s'apprécier »⁶⁰. Ainsi, le migrant peut développer des liens plus profonds avec sa belle-famille et par le fait même intégrer davantage la société saguenéenne. En résumé, le mémoire prouve que la discrimination et le racisme se basent en partie sur l'ignorance et la méconnaissance de « l'Autre ». Au fil du temps, les comportements discriminatoires s'atténuent et des rapports familiaux plus cordiaux se mettent en place.

Le rapport de recherche sur les étudiants internationaux

Les étudiants internationaux représentent un groupe migratoire particulièrement intéressant. Tout d'abord, leur présence au Canada est généralement temporaire. Suite à la fin des études, ils retournent dans leur pays d'origine. Plutôt que d'être attirés par le marché de l'emploi ou par des perspectives économiques favorables, ces étudiants choisissent la région du SLSJ grâce à la présence de l'UQAC. L'université effectue depuis de nombreuses années un travail de recrutement à l'échelle internationale afin d'attirer ces étudiants : « En accueillant actuellement près de 413 étudiants internationaux, l'UQAC veut atteindre la barre des 1 000 étudiants internationaux en 2011 selon son Schéma directeur 2006-2011 »⁶¹. Donc, la région du SLSJ est appelée à accueillir un nombre grandissant de ces étudiants internationaux.

⁶⁰ *Ibid*, page 87.

⁶¹ Ndjambou, Patrice et Amélia Fromage, *Rapport de recherche sur l'évaluation des services de support offerts par l'UQAC aux étudiants internationaux en matière de recrutement, d'accueil et d'intégration*, Chicoutimi, MAGE-UQAC, 2008, page 6.

a) Présentation de la recherche et des statistiques

Le Mouvement des Associations Générales Étudiantes de l'Université du Québec à Chicoutimi (MAGE-UQAC) a parrainé une recherche qui traite de cette catégorie d'étudiants. Tout d'abord, le rapport s'intéresse au pourcentage d'étudiants internationaux qui sont à l'UQAC. Alors que leur proportion est relativement faible au premier cycle (environ 3%), l'inverse s'applique aux études supérieures (11% au niveau de la maîtrise et 32% au programme de doctorat)⁶². Cette tendance n'est pas exclusive à la région : en effet, le rapport mentionne que les étudiants internationaux au Québec se retrouvent généralement au cycle supérieur. Njambou et Fromage mentionnent aussi qu'au plan provincial l'UQAC n'est pas un grand pôle d'attraction pour les étudiants internationaux. Pour remédier à cette situation, l'Université a mis sur pied des campagnes de recrutement à l'étranger ainsi que des partenariats avec d'autres universités à l'extérieur du Canada. Selon le rapport, le facteur économique explique en bonne partie ce désir des universités québécoises d'accueillir des étudiants internationaux. En effet, cette catégorie d'étudiants paie généralement des frais supplémentaires qui bénéficient à l'université qui les accueille.

Donc, le nombre d'étudiants internationaux est appelé à augmenter. Qu'en est-il de leur intégration? Selon le Conseil Supérieur de l'Éducation, cette responsabilité doit être assumée par l'université d'accueil. C'est sur ce point précis que porte le rapport parrainé par l'Association étudiante : « Afin de mieux défendre les intérêts des étudiants internationaux, le MAGE-UQAC veut se pencher sur la question du recrutement, de l'accueil et de l'intégration des étudiants internationaux de l'UQAC »⁶³. Le document vise donc à colliger les réactions de ces étudiants, afin de défendre leur point de vue auprès de l'institution universitaire.

⁶² *Ibid*, page 8.

⁶³ *Ibid*, page 14.

D'un point de vue général, les étudiants sont satisfaits des informations fournies par le service de recrutement de l'UQAC : 70% sont satisfaits ou très satisfaits, tandis que 30% sont peu satisfaits ou insatisfaits⁶⁴. Le rapport mentionne également le taux de satisfaction quant à l'accueil en lui-même : « Retenons que par accueil et installation, nous entendons les services offerts par l'UQAC aux étudiants internationaux à partir du moment où l'étudiant international a reçu son Visa d'entrée jusqu'au moment où il s'installe dans un logement à Saguenay. Cela inclut donc, l'accueil à l'arrivée à l'aéroport et à l'UQAC »⁶⁵. Un très faible pourcentage (2,1%) mentionne avoir été accueillis par une personne mandatée du réseau universitaire. Le tiers de l'échantillon fut accueilli par des proches et environ la moitié des étudiants répondants ne furent pas accueillis par qui que ce soit. Quant à leur arrivée à l'UQAC, les étudiants internationaux sont pris en charge par divers secteurs de l'Université, par le Module d'enseignement de l'étudiant, par un professeur, par le Bureau du Registraire ou même par la réceptionniste de l'UQAC. Quant au service lié aux documents d'immigrations et à l'inscription aux sessions d'étude, il est plutôt positif : environ les deux tiers des étudiants sont satisfaits ou très satisfaits.

Cette liste non exhaustive des statistiques fournies par le rapport permet donc de tracer un portrait de la situation : les étudiants internationaux sont majoritairement satisfaits des informations qui leur sont fournies avant d'arriver au Québec et de leur accueil à l'Université même. Le rapport s'intéresse aussi à l'intégration des étudiants : « L'évaluation de l'intégration socioculturelle gravite autour des activités offertes par les SAE [service aux étudiants] pour permettre aux étudiants internationaux de mieux s'intégrer dans leur nouveau milieu de vie. Ces activités touchent principalement les ateliers suivants : l'atelier sur l'adaptation culturelle, l'atelier sur la préparation à l'hiver, l'atelier sur étudiant sans frontière,

⁶⁴ *Ibid*, page 26.

⁶⁵ *Ibid*, page 28.

atelier sur « Québec 101 », les activités de sorties comme les Croisières, les randonnées, etc. »⁶⁶. Alors que les ateliers sur la préparation à l'hiver et les ateliers sur les SAE sont connus par une majorité d'étudiants internationaux, les autres ateliers mentionnés dans la citation sont très peu connus. Également, les étudiants sont partagés sur l'intégration académique (connaissance des spécificités des universités québécoises) : la moitié juge qu'elle est satisfaisante ou très satisfaisante, tandis que l'autre moitié mentionne qu'elle est peu satisfaisante ou insatisfaisante.

Le rapport s'intéresse aussi à l'intégration professionnelle des étudiants internationaux : « L'évaluation de l'intégration professionnelle s'attèle donc à évaluer les services de support que l'UQAC offre à tous les étudiants incluant les étudiants internationaux par rapport à l'emploi »⁶⁷. Une fois de plus, les voix sont relativement bien partagées quant à l'efficacité de ce service. Un peu plus de la moitié des étudiants jugent qu'ils ont reçu des informations pertinentes, tandis que l'autre moitié était peu satisfaite ou insatisfaite.

À travers cette section sur l'intégration professionnelle se glisse une information intéressante : en effet, environ 29% des étudiants internationaux pensent demeurer dans la région à la fin de leurs études, tandis qu'environ 34% sont encore indécis⁶⁸. Cette information qui est capitale n'est pas du tout développée dans le rapport. En considérant que l'UQAC veut attirer un nombre grandissant d'étudiants internationaux, il est clair que la région du SLSJ aura à intégrer dans les années futures ces étudiants qui désirent s'établir dans la région, que ce soit de façon temporaire ou permanente. Or, il ne semble pas y avoir de programmes ou d'objectifs précis visant à aider ces étudiants. En se basant sur le rapport de la CRÉ,

⁶⁶ *Ibid*, page 37.

⁶⁷ *Ibid*, page 47.

⁶⁸ *Ibid*, page 49.

mentionné précédemment, il semble que la problématique des étudiants internationaux est laissée exclusivement entre les mains de l'UQAC.

b) Recommandations du rapport

Enfin, le rapport y va de recommandations afin d'améliorer l'encadrement des étudiants internationaux à l'Université⁶⁹. Plutôt que de traiter de toutes ces recommandations, j'ai retenu les pistes qui touchent à la discrimination et à l'intégration de ces étudiants. Le premier point retenu est celui de la discrimination dans le logement :

« Nous recommandons à ce sujet que l'UQAC favorise l'accès aux résidences universitaires aux étudiants internationaux sans distinction de race, car certains étudiants internationaux rapportent avoir été victimes de discrimination. En appelant de l'étranger, ils ont été informés qu'il n'y avait pas de chambre disponible, mais en arrivant ils ont constaté qu'il y avait encore suffisamment de disponibilités aux résidences universitaires »⁷⁰.

Une fois de plus, cette information est donnée sans qu'il y ait de véritable développement. Sans généraliser, il est permis de croire que si cette discrimination existe à l'Université, elle est aussi présente à l'échelle régionale.

L'encadrement socioculturel est aussi visé par des recommandations. Les statistiques semblent démontrer que, hormis certains ateliers, la plupart des SAE sont peu connus des étudiants internationaux. Par le fait même, l'intégration à la vie universitaire n'est pas suffisamment efficace. Le rapport suggère d'utiliser la radio et le journal étudiant, en plus

⁶⁹ Ces recommandations s'adressent à l'UQAC mais aussi à tous les acteurs qui pourraient être impliqués dans l'intégration des étudiants, que ce soit au plan socioculturel, de l'emploi, du logement, etc.

⁷⁰ Paterne Njambou et Amélie Fromage, *op. cit.*, page 56.

d'un dépliant remis à l'admission des étudiants, afin que ces derniers connaissent davantage les ateliers et les bénéfices qu'ils pourraient en tirer. De même, le rapport suggère de favoriser davantage les contacts entre les étudiants internationaux et les étudiants québécois. Les auteurs mentionnent, à juste titre, que l'intégration ne se joue pas uniquement au plan institutionnel : puisque les étudiants internationaux vont dans l'ensemble des Départements de l'UQAC, il est essentiel que des liens se développent entre les différentes catégories d'étudiants.

L'enjeu des stages pose aussi un problème. En effet, il apparaît que la moitié des étudiants internationaux ont de la difficulté à ce niveau. Njambou et Fromage mentionnent que l'UQAC devrait : créer un guichet unique afin de mieux cibler ce problème ; créer un partenariat avec les différents employeurs de la région; finalement, de jouer le rôle d'émulateur en engageant le plus grand nombre possible d'étudiants internationaux. Également, les démarches d'immigration devraient être traitées de façon plus efficace. En entrant en contact avec des conseillers en immigration, les étudiants internationaux seraient mieux encadrés. Cela faciliterait donc leur intégration académique et socioprofessionnelle. En effet, les migrants ont besoin d'un permis de travail afin d'occuper un emploi hors campus. Cela contribuerait davantage à leur intégration dans le marché de l'emploi, mais également dans la vie socioculturelle du SLSJ.

Le point précédent conduit aux recommandations visant les acteurs régionaux⁷¹. Le rapport tente de démontrer l'importance des étudiants internationaux pour les employeurs locaux. Par leur connaissance du français (et parfois d'une autre langue), de leur scolarité qui s'est faite à l'UQAC, ainsi que par leur désir de demeurer dans la région, ces étudiants

⁷¹ *Ibid*, page 63.

constituent une main-d'œuvre intéressante. Ainsi, une collaboration est souhaitée entre l'UQAC, les municipalités, la CRÉ ainsi que les employeurs de la région. Le rapport avance aussi l'idée de faire une conférence montrant les bénéfices liés à l'apport de la migration pour la région.

c) Critique du rapport

Les chiffres avancés par le rapport démontrent bien que l'intégration des étudiants internationaux pourrait être améliorée. Dans certains cas (par exemple l'accueil à l'aéroport ou encore les ateliers socioculturels), les manquements sont très visibles. D'autres services font l'objet de réactions mitigées, alors que les étudiants sont partagés entre la satisfaction et l'insatisfaction.

Sans critiquer fondamentalement le rapport en lui-même, il y a des lacunes qui sont importantes. D'une part, l'intégration des étudiants internationaux ne se passe pas uniquement au plan administratif et académique. Les contacts entre les étudiants se font sur une base régulière. Il aurait été important de mettre davantage de l'avant les contacts interculturels entre les étudiants québécois et les étudiants internationaux plutôt que de viser uniquement la voie institutionnelle.

D'autre part, le concept d'intégration touche à plusieurs sphères de la vie du migrant. Par exemple, est-ce que les étudiants internationaux ont de la difficulté à établir des contacts avec les étudiants québécois? Est-ce que l'intégration est difficile dans la région du SLSJ ? De même, qu'en est-il de la discrimination? Le rapport n'aborde que très partiellement ces questions, alors qu'elles sont fondamentales afin d'établir un portrait global de la situation des étudiants internationaux. En effet, la vie académique ne constitue qu'un des aspects de la vie

de ces migrants qui doivent s'intégrer dans une région éloignée et peu familière avec les étudiants internationaux. Comme le nombre d'étudiants internationaux va s'accroître très rapidement, il serait important d'englober ces aspects fondamentaux.

Finalement, l'intégration des étudiants internationaux ne doit pas passer uniquement par l'UQAC. À ce titre, le rapport est clair : les différents acteurs municipaux doivent être davantage impliqués. Ces derniers doivent aller au-delà du statut d'étudiant qui est accolé au migrant, afin que la population en général ainsi que les employeurs et les organismes communautaires se sentent davantage concernés par l'enjeu lié à la présence des étudiants internationaux. Ceux-ci se distinguent des autres catégories de migrants, dans la mesure où ils ont choisi la région en fonction de la présence d'une université. Leur formation académique ainsi que leur contact avec la société saguenéenne à travers leurs cours, leurs sorties et leur expérience professionnelle, en font des migrants qui connaissent les enjeux liés à la région du SLSJ. Ainsi, une partie de leur adaptation à la région est déjà faite et leur choix de demeurer dans la région est d'autant plus éclairé.

Conclusion

En tant que région éloignée, le Saguenay – Lac-Saint-Jean pose des défis particuliers au plan migratoire. Dans un premier temps, la région a de la difficulté à attirer des immigrants. Les quelques « étrangers » qui y viennent n’y demeurent pas très longtemps pour de nombreuses raisons : difficulté d’adaptation, absence d’une communauté d’accueil, manque d’un réseau de contacts, etc. Également, l’immigrant peut détonner dans une région composée très majoritairement de Québécois francophones. Les Asiatiques et plus particulièrement les Africains sont d’autant plus « visibles ».

La revue de presse et les deux mémoires de maîtrise tracent un portrait partiel, mais intéressant de la discrimination dans une région telle que le Saguenay – Lac-Saint-Jean. L’intolérance affichée prend différentes formes et vise autant la minorité linguistique (les anglophones) que les minorités ethniques. L’aspect discriminatoire est d’autant plus latent que la région est souvent décrite en tant qu’accueillante et hospitalière.

Quant aux actions gouvernementales et municipales, elles sont bien ciblées, mais qu’en est-il de leur efficacité réelle? Le problème de la discrimination en région doit être abordé sous plusieurs angles : à travers la sensibilisation auprès de la population, avec les contacts interculturels et surtout avec une ouverture d’esprit quant à la différence. La discrimination auprès des immigrants est flagrante, mais il aurait été tout aussi pertinent de traiter du sentiment de méfiance envers les Autochtones et envers les gens provenant des autres régions du Québec.

De même, il serait souhaitable d’arrêter de considérer l’immigration sous un angle strictement utilitariste. Le migrant choisit de quitter son pays et de refaire sa vie au Québec ou

dans la région. Cette décision est majeure et le migrant doit avoir la chance de faire ses preuves. Ainsi, il ne doit pas être considéré en tant que capital économique ou démographique, il doit être considéré tout simplement en tant qu'être humain. Une réaction d'hostilité ou de fermeture nuit autant à la région qu'aux individus désirant s'établir au Saguenay – Lac-Saint-Jean. Les immigrants ont également le droit de parole sur la question du racisme et de la discrimination. Au-delà des politiques de sensibilisation et des efforts de promouvoir les relations interculturelles, il est important de voir quel est le vécu des migrants. L'impact véritable du racisme pourrait être alors véritablement compris. Donc il s'agit de comprendre les conséquences du racisme, puisque les causes sont comprises et analysées.

Finalement, la Commission Bouchard – Taylor a bien démontré qu'il existe des tensions à l'échelle nationale entre la société d'accueil et les immigrants. D'ailleurs, les deux commissaires ont démontré que les commentaires désobligeants face aux immigrants n'étaient pas l'apanage des gens des régions. Le malaise identitaire qui existe dans les régions est aussi présent à l'échelle nationale. Mais, il faut garder à l'esprit que l'immigration pose des défis d'adaptation qui ne se trouvent pas ailleurs au Québec.

Recommandations

À la suite à cette revue de presse et de la littérature, j'aimerais émettre certaines recommandations pour la Ligue des droits et libertés de la personne du Saguenay – Lac-Saint-Jean. Ces réflexions portent autant sur les politiques gouvernementales que sur les mémoires de maîtrise ou encore la revue de presse de la région.

La discrimination

Sur le plan de la discrimination, de nombreuses pistes de réflexion doivent être envisagées. Du point de vue statistique, la région de Montréal monopolise la question d'intégration et de la discrimination des migrants au Québec. Toutefois, la situation des régions n'est pas du tout la même. Il serait important de mesurer l'expérience vécue par ces gens qui arrivent dans la région. Souvent, ces migrants ne peuvent pas s'intégrer à une communauté ethnique lorsqu'ils arrivent au SLSJ ce qui rend leur intégration d'autant plus difficile.

- Il existe forcément de la discrimination quant au logement. Le rapport de l'UQAC ainsi que celui de Valentin-Luboto Mutoo mentionnent les difficultés rencontrées par des migrants qui désirent se trouver un appartement. Quel est le portrait véritable de cette situation? Quels sont les recours offerts aux migrants victimes de cette discrimination?
- De même, il est essentiel d'aborder la discrimination sur le marché de l'emploi. Une fois de plus, le rapport de Mutoo et celui de l'UQAC mentionnent les difficultés rencontrées par les migrants désirant s'intégrer au marché de l'emploi. Au-delà de la « sensibilisation » auprès des employeurs, il serait important de défendre plus vigoureusement le droit de ces gens à obtenir un emploi.
- Qu'en est-il de la discrimination provenant des gens vivant en région ? Cette facette est méconnue, car elle constitue un sujet sensible. Les gens ne se considèrent pas

comme étant racistes ou ayant des attitudes discriminatoires, mais... Un portrait plus global des attitudes des Saguenéens envers les migrants permettrait d'intervenir efficacement afin d'améliorer les relations interculturelles.

- De même, la discrimination ne se limite pas aux étudiants internationaux et aux groupes racialisés. En effet, les migrants provenant des autres régions du Québec ainsi que les anglophones sont victimes de discrimination qu'elle soit formelle (insultes verbales, attitude méprisante) ou informelle (difficulté à obtenir un emploi, à obtenir un service, etc.). Cet aspect serait à approfondir, car les recherches s'intéressent essentiellement aux migrants dits « visibles ».

Ne connaissant pas véritablement les ressources budgétaires et humaines de la Ligue, il m'est difficile d'établir un plan d'intervention précis. Toutefois, il serait pertinent d'établir un plan d'action visant soit : une meilleure connaissance du vécu des migrants qui s'installent dans la région (peu importe leur couleur de peau, leur religion, leur langue, etc.) ; soit une meilleure connaissance des attitudes discriminatoires présentes dans la région. Il serait pertinent d'aller au-delà des bons vœux de « sensibilisation » ou d'effort d'intégration au marché de l'emploi et de brosser un portrait plus réaliste de la situation et même d'agir lorsqu'il y a discrimination.

Un partenariat avec une ressource telle que *Portes ouvertes sur le lac* ou un équivalent saguenéen pourrait être envisagé. Puisque cet organisme a des contacts directs avec les migrants, la réalité sur le terrain pourrait être davantage connue. La ligne directrice serait de voir quelles sont les difficultés principales rencontrées par les migrants.

Les Autochtones

Le groupe qui est probablement le plus discriminé et qui n'est pratiquement jamais mentionné est la communauté autochtone du SLSJ. Par manque de temps, le présent rapport n'a pas pu se concentrer sur ces gens de façon spécifique. Toutefois, certaines pistes seraient à explorer.

Dans la littérature scientifique, ainsi que dans les politiques gouvernementales, les Autochtones sont traités à part. Par les différentes négociations territoriales, ainsi que par leur statut de Premières Nations, les Autochtones ne sont pas intégrés dans les études portant sur la discrimination et le racisme. D'ailleurs, le rapport de la CBT ainsi qu'une intervention de la ministre Lise Thériault illustrent bien cette situation⁷². Or, les Autochtones sortent des Réserves et par le fait même les contacts vont aller en s'amplifiant entre eux et les gens de la région.

Pour le moment, les relations existantes entre les deux communautés ne permettent pas d'envisager des perspectives optimistes. Ces relations sont teintées en bonne partie par les revendications territoriales négociées entre les Innus et le gouvernement provincial. La population du SLSJ voit donc les Amérindiens comme étant une menace pour l'intégrité géographique de la région. Des réactions hostiles et franchement xénophobes ont été exprimées dans les différents médias de la région au moment de l'approche commune par exemple. Ces tensions existent encore et empoisonnent les relations entre les deux communautés.

Le racisme est bien présent dans la communauté « blanche » et s'exprime de différentes façons. À ce titre, le film de Richard Desjardins, intitulé *Le peuple invisible*,

⁷² Pour l'intervention de la ministre, voir la page 30 du présent rapport. Sur la question des autochtones dans le rapport de la CBT, voir Bouchard et Taylor, *op. cit.*, page 34.

évoque bien cette réalité. Les deux communautés vivent en vase clos et s'ignorent mutuellement. D'autre part, le racisme s'affiche aussi sous une forme plus « classique », par des commentaires liés à l'aspect physique des Amérindiens, par rapport à leur accent ou encore aux privilèges qui leur sont accordés.

Que pourrait être le rôle de la Ligue dans cette situation qui n'est pas évidente? La base serait probablement de voir quels sont les organismes qui existent en dehors des Réserves et quel est leur champ d'action. À la suite à ces contacts, il serait possible de voir quels sont les enjeux liés à la présence d'Autochtones hors réserve. En créant des liens avec cette communauté et en leur accordant une voix qui leur est favorable dans les médias et sur la scène municipale, certaines tensions pourraient être désamorçées. Cet enjeu est d'autant plus important puisque les Autochtones sont traités à part, alors qu'ils sont victimes de discrimination et de racisme et qu'en plus ils vivent dans la région depuis plusieurs centaines d'années.

Bibliographie

Articles de journaux

Bégin, Stéphane, *La région pas à l'abri des problèmes raciaux*, Le Progrès-Dimanche, 20 mars 2005, page A27.

Bégin, Stéphane, *Propos jugés racistes : Bruno Cormier ne se défile pas*, Le Quotidien (version électronique), 20 novembre 2008, <http://www.cyberpresse.ca/le-quotidien/200811/20/01-802660-propos-juges-racistes-bruno-cormier-ne-se-defile-pas.php>, consulté le 26 août 2009.

Blackburn, Roger, *Racisme*, Le Quotidien, 8 juin 2002, page 12.

Blackburn, Roger, [titre manquant], Le Progrès-Dimanche, 31 août 2003, page A20.

Blackburn, Roger, [titre manquant], Le Quotidien, 23 novembre 2008, page 12.

Émond, Serge, *Des écoliers échangent avec des Camerounais*, Le Progrès-Dimanche, 28 avril 2002, page A10.

Gaudreault, Sylvain, *Quand la peur risque de faire perdre la raison*, Le Quotidien, 2 août 2003, page 9.

Jobin-Gagnon, Crystel, *Le poids des mots*, Le Quotidien, 22 mars 2004, page 12.

Migneault, Daniel, *Québec s'attaque au racisme et à la discrimination*, L'Étoile du Lac, 26 août 2006, page 7.

Néron, Carol, *Honte à nous!*, Le Quotidien, 20 décembre 2008, page 10.

Ouellet, Yves, *L'éducation, le remède au racisme*, Section opinion, Le Quotidien, 22 décembre 2008, page 10.

Saint-Hilaire, Marc, *Mépris à l'égard des étrangers*, Le Quotidien, 19 décembre 2008, page 2.

Publications gouvernementales et municipales

Bouchard, Gérard et Charles Taylor, *Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation*, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Gouvernement du Québec, 2008, 307 pages.

Gouvernement du Québec, *La diversité : une valeur ajoutée. Politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec*, Montréal, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, 2008, 7 pages.

Gouvernement du Québec, *La diversité : une valeur ajoutée. Politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013*, Montréal, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, 2008, 62 pages.

Gouvernement du Québec, *Des valeurs partagées, des intérêts communs. Pour assurer la pleine participation des Québécois des communautés culturelles au développement du Québec. Le Saguenay – Lac Saint-Jean. Plan d'action*, Montréal, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, 2005, 16 pages.

Fond de développement régional de la CRÉ, *Entente spécifique de régionalisation de l'immigration du Saguenay – Lac-Saint-Jean, 2006-2009*, 9 pages.

Mémoires et thèses

Alonso, Miriam Coto, *L'immigration et la communauté d'accueil : le cas du Saguenay – Lac-Saint-Jean*, Mémoire de maîtrise en Études régionales, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 1999, 175 pages.

Arcand, Sébastien, *Les minorités ethniques et l'État québécois : participation et représentations sociales des associations de groupes ethniques minoritaires lors de commissions parlementaires, 1974-2000*, Thèse de doctorat en Sociologie, Université de Montréal, 355 pages.

Fortin, Valérie, *Environnement socio-culturel et intentions migratoires chez les jeunes de Saguenay*, Mémoire de maîtrise en Études et interventions régionales, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 2008, 149 pages.

Verschelden, Marie-Claude, *Le rapport d'altérité dans les relations ethniques : le cas des couples mixtes du Saguenay – Lac-Saint-Jean*, Mémoire de maîtrise en Études régionales, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 1999, 151 pages.

Ouvrages généraux et monographies

Bauer, Julien, *Les minorités au Québec*, Montréal, Éditions Boréal, 1994, 125 pages.

Girard, Camil, Martin Simard et Valérie Fortin, *La migration des jeunes du Saguenay – Lac-Saint-Jean. Résultats d'un sondage 2004-2005 auprès des 20-34 ans*, Institut national de la recherche scientifique, 2005, 139 pages.

Girard, Camil (dir.), *La migration chez les jeunes autochtones au Québec : premier regard*, Montréal, Institut national de la recherche scientifique, 2007, 209 pages.

Ligue des droits et libertés, *Dossier migration*, Montréal, Ligue des droits et libertés, automne 2007, 38 pages.

Mutoo, Valentin-Luboto, *La discrimination à l'égard des minorités visibles sur le marché du travail et son impact sur la rétention de ces populations dans la Communauté Urbaine de Québec*, Québec, Ligue des Droits et Libertés, octobre 2001, 64 pages.

Pâquet, Martin, *Tracer les marges de la Cité : étranger, immigrant et état au Québec, 1627-1981*, Montréal, Boréal, 2005, 316 pages.

Saint-Hilaire, Marc, *Peuplement et dynamique migratoire au Saguenay, 1840-1960*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1996, 285 pages.